



Section Foot Féminin

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°40

Réunion restreinte du : mardi 21 mai 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT

Informations dernières journées de championnat Régional 2 – 3

La Section informe les clubs que, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF, toutes les rencontres des équipes d'un même groupe doivent se dérouler le même jour et à l'horaire officiel lors de la dernière journée.

Le coup d'envoi des matchs en Seniors Féminines n'ayant pas d'horaire officiel (plage horaire), la Section fixe toutes les rencontres à 17h30.

Des dérogations horaires pourront être accordées à la demande des clubs uniquement pour les matchs ne présentant aucun enjeu (accessions ou relégations) ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par une accession soit par une relégation.

Communication – Compétitions Féminines Jeunes

Saison 2019/2020

Les compétitions féminines jeunes évoluent

Conformément aux préconisations de la Direction Technique Nationale de la F.F.F., et afin d'être plus en phase avec la répartition des licenciées jeunes au sein des différentes catégories, le Comité de Direction de la Ligue a, en sa réunion plénière du 30 Avril 2018, décidé de faire évoluer, à compter de la saison 2019/2020, l'offre de pratique féminine jeune comme suit :

- . Les Compétitions U16 F deviennent les Compétitions U15 F
- . Les Compétitions U19 F deviennent les Compétitions U18 F

Dans ce cadre-là, et en amont de l'envoi du dossier d'engagements 2019/2020, ledit Comité a, en sa réunion plénière du 1er Avril 2019, fixé les conditions de participation des joueuses dans ces nouvelles compétitions :

Compétitions U15 F (Ligue et District)

Ces compétitions sont ouvertes aux joueuses licenciées U15 F et U14 F.

Les joueuses licenciées U13 F peuvent, dans la limite de trois (3) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

Compétitions U18 F (Ligue et District)

Ces compétitions sont ouvertes aux joueuses licenciées U18 F, U17 F et U16 F.

Les joueuses licenciées U15 F peuvent, dans la limite de trois (3) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

CHAMPIONNAT – Seniors**Régional 2****20487314 BRUYERES FOOT 1 / PUC 2 du 11/05/2019**

La Section prend connaissance du rapport de l'arbitre officiel indiquant le forfait de l'équipe de PUC 2 et demande au club de BRUYERES FOOT 1 de bien vouloir transmettre la feuille de match (1^{er} rappel).

20487321 EVRY FC 1 / DOMONT FC 1 du 18/05/2019

Forfait avisé de DOMONT FC 1 (2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres de championnat).

20487323 POISSY AS 1/ RC SAINT DENIS 2 du 25/05/2019

Ce match aura lieu à 16h30.

Accord des 2 clubs via Footclubs.

Accord de la Section, cette rencontre n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes.

Régional 3**Poule A****Courriel d'ETAMPES FC – 500570**

Demande de précisions réglementaires relative au nombre d'équipes descendantes de Régional 3 à Départemental 1 à l'issue de la saison 2018/2019.

La Section rappelle les dispositions de l'article 5.3.3 du règlement du championnat Féminin Seniors à 11:

5.3.3 – REGIONAL 3 F.

Vingt équipes réparties en deux groupes de dix.

La première de chacun des groupes accède au Régional 2 F la saison suivante.

Les trois dernières de chacun des groupes et la moins bonne 7ème de la division descendent en Départemental 1 F de leur District la saison suivante

Dans le cas où le Départemental 1 F comporte moins de 7 groupes, la moins bonne 7ème reste dans la division la saison suivante.

Etant précisé que comme chaque saison, des descentes supplémentaires peuvent intervenir en cas de descentes de clubs franciliens évoluant en championnat de France de Division 2.

Poule B**20515409 POISSY AS 2 / AB SAINT DENIS 1 du 18/05/2019**

Forfait avisé de POISSY AS 2 (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres de championnat).

CHAMPIONNAT – Jeunes U19F – U16F**U19F****Poule A****21295248 PUC 1 / FLEURY FC 91 2 du 27/04/2019**

La Section, en l'absence de retour du club du PUC malgré 2 rappels, donne match perdu par pénalité au club du PUC pour non présentation d'une feuille de match lors d'une rencontre et envoi d'une feuille de match établie après la rencontre hors présence de l'équipe de FLEURY FC 91.

L'équipe de FLEURY FC 91 conserve les points et les buts acquis sur le terrain.

PUC 1 (-1pt – 0 but).

FLEURY FC 91 2 (0pt – 1 but)

Elle rappelle au club du PUC que l'établissement d'une feuille de match est obligatoire le jour du match en présence des 2 équipes.

La Section prend note de la correspondance de FLEURY FC 91 2 indiquant que la joueuse Océane TATLOT a été blessée ce jour-là.

Poule B**21295304 GOBELINS FC 1 / MANTOIS FC 78 1 du 18/05/2019**

Forfait avisé de MANTOIS FC 78 1 (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

GOBELINS FC 1 (3pts – 5 buts).

MANTOIS FC 78 1 (-1pt – 0 but).

Poule C**21295346 MEAUX CS AC. 1 / SAINTE GENEVIEVE S. 1 du 11/05/2019**

Rappel

La Section reste dans l'attente du retour de SAINTE GENEVIEVE SPORTS concernant le report au samedi 01/06/2019 (au plus tard le mardi 28/05/2019).

Sinon le match sera neutralisé.

21295350 LONGJUMEAU FC 1 / MEAUX AC 1 du 18/05/2019

Forfait avisé de MEAUX AC 1 (2^{ème} forfait dans les 3 dernières rencontres).

21295343 AC BOULOGNE BILLANCOURT 1 / SEVRAN FC 1 du 11/05/2019

La Section,

Pris connaissance de la feuille de match et du courriel de SEVRAN FC 1,

Considérant que le coup d'envoi du match était fixé à 16h30.

Considérant que le club de SEVRAN FC indique être présent à 16h30 mais que le terrain était occupé,

Par ces motifs,

Neutralise la rencontre et demande au club de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT de bien vouloir veiller à la planification des rencontres.

21295349 COLOMBES LSO 1 / AC BOULOGNE BILLANCOURT 1 du 18/05/2019

Forfait avisé de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT (2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

LSO COLOMBES 1 (3pts – 5 buts).

AC BOULOGNE BILLANCOURT 1 (-1pt – 0 but).

21295341 COLOMBES LSO 1 / BEZONS USO 1 du 13/04/2019

Reprise de dossier.

La Section prend connaissance du courriel de COLOMBES LSO 1 accompagné de la feuille de match. Annule sa décision du 14/05/2019 et enregistre le résultat du match:

COLOMBES LSO 1 = 5 buts.

BEZONS USO 1 = 0 but.

U16F**Poule A****21294938 PARIS FC 2 / ENTENTE SSG 1 du 18/05/2019**

Forfait avisé de l'ENTENTE SSG 1 (1^{ER} forfait intervenant dans les 3 dernières journées).

Poule B**21294988 ISSY FF 1 / VGA ST MAUR 2 du 18/05/2019**

Demande via footclubs de VGA ST MAUR 2 pour reporter le match (motif: absence éducateurs).

Refus d'ISSY FF. 1.

La Section demande au club d'ISSY FF de transmettre la feuille de match;

Poule C**21295028 SARCELLES AAS 1 / POISSY AS 1 du 11/05/2019**

La Section prend connaissance des courriels des 2 clubs et de la feuille de match.

Considérant que cette rencontre n'a pas pu se dérouler en raison de l'occupation du terrain,

Considérant le calendrier des 2 équipes,

Par ces motifs,

Neutralise la rencontre et demande au club de SARCELLES AAS de bien vouloir veiller à la planification des rencontres à domicile.

21295023 ULIS CO 1 / PARISIS FC 1 du 01/06/2019

Demande ULIS CO 1 pour reporter le match au samedi 08/06/2019 (motif : tournoi organisé sur les installations).

Accord de la Section sous réserve de l'accord de PARISIS FC 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 31/05/2019 – 12h00.

Sinon le match sera neutralisé.

21295126 SEVRES FC 1 / GOBELINS FC 1 du 25/05/2019

Demande d'inversion de GOBELINS FC 1.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de SEVRES FC 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 24/05/2019 – 12h00.

Poule E**21295129 PARIS CA 1 / FOSSES FU 1 du 25/05/2019**

Demande de PARIS CA 1 pour avancer le match à 13h45 (horaire se situant hors plage horaire).

Accord de la Section sous réserve de l'accord de FOSSES FU 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 24/05/2019 – 12h00.

Poule F**21295175 VAIRES ENT. ET COMP. US 1 / PARISIENNE ES 1 du 25/05/2019**

Demande VAIRES ENT. ET COMP. US 1 pour reporter le match au samedi 01/06/2019 (motif : installations occupées par le District 77).

La Section après avoir pris connaissance :

- du courriel du District 77 confirmant l'indisponibilité des installations
- du calendrier de PARISIENNE ES (match le 01/06/2019)

Propose soit:

- une inversion de la rencontre avec l'accord des 2 clubs à faire parvenir au plus tard le vendredi 24/05/2019 – 12h00.
- Un report au samedi 08/06/2019 (avec l'accord des 2 clubs)

Sinon le match sera neutralisé.

21295164 PARAY ATHIS 1 / PARISIENNE ES 1 du 11/05/2019

Forfait non avisé de PARAY ATHIS 1 (forfait enregistré par le club via Footclubs le 11/05/2019 à 12h51)
2ème forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

Feuilles de match manquantes

Les feuilles de match des rencontres ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant pour absence de feuille de match après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

U19F – Poule B – 21295301 PARIS FC 4 / SURESNES JS 1 du 11/05/2019

U19F – Poule C – 21295344 JOUY LE MOUTIER FC 1 / LONGJUMEAU FC 1 du 11/05/2019

U19F - Poule C 21295345 ROISSY EN BRIE US 1 / COLOMBES LSO 1 du 11/05/2019

U16F – Poule B – 21294981 MAISONS ALFORT FC1 / PARIS FC 3 du 11/05/2019

U16F – Poule D – 21295074 GRETZ TOURNAN SC 1 / PUC 1 du 11/05/2019

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS - JEUNES
--

La Section informe les clubs que les Finales de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf Seniors et jeunes se dérouleront au complexe sportif Salif Keita à CERGY PONTOISE comme suit:

Samedi 1er juin 2019:

Finale U16F coup d'envoi à 14h00 (terrain synthétique n°1)

Finale U19F coup d'envoi à 14h30 (terrain synthétique n°3)

Dimanche 02 juin 2019:

Finale Seniors F. coup d'envoi à 15h45 (terrain synthétique n°1)